

## Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1088594// /IMI-VA-15212/004E-1

Date : 17/09/2025

Contact : CAMBRAYE Christophe

UI AURA - INEO RCC

654 CRS DU 3E MILLENAIRE

BP

69792 ST PRIEST

### Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Auvergne Très Haut Débit ATHD  
32 RUE CLOS NOTRE DAME  
63000  
CLERMONT FERRAND  
0676380056  
laurent.picard@orangeconcessions.com

### Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence  
d'Aurillac  
RUE NICEPHORE NIEPCE  
15000 AURILLAC

Permission accordée : Conforme à la PI du 17/09/2025

Date et signature : (Nom et qualité)

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel



Philippe BENIT

Le 18/09/2025

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du .....)

### Niveau d'urgence

Raccordement client : Oui

### Localisation des Travaux

15600 ST SANTIN DE MAURS - RD45.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	11		m. d'alvéole	11	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

**Nature des travaux :** Réalisation de conduite multiple,

Commentaires : Création GC sur 11m entre chambre télécom existante et appui EDF : pose 1Ø45 sur accotement RD

Echéancier : Date prévue pour le début des travaux : 22/10/2025 Durée prévisible des travaux : 90.0 Jour(s) Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2040
--



**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC**

**Intitulé de l'opération: Tranchée(s)**

**RD n° 45**

**Demande de: CML 15 pour ORANGE**

**Objet de la demande: Travaux pour la fibre**

**Commune(s): ST SANTIN DE MAURS      Lieu-dit : 600 ROUTE D AUVERGNE**

Le 18 septembre 2025, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC

Monsieur Christophe CAMBRAYE représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

**Signatures**

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat.2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI)  observations diverses
					Sous Chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	
45	Cat 3	Du PR26+590 Au PR26+601	G	TT	11m				Schéma 6-2

\* Techniques :

TT = tranchées traditionnelles

TE = tranchées étroites

FD = Forage dirigé

F = Fonçage

SA = Supports aériens

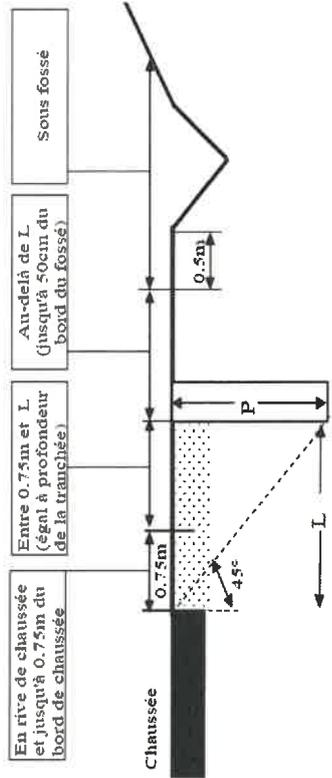


Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3

